



La Chambre d'Agriculture des Vosges renforce sa proximité et son expertise auprès des agriculteurs, des collectivités, des forestiers et des partenaires

Edito



Jérôme Mathieu

Président de la Chambre
d'Agriculture des Vosges

Depuis plusieurs années, la Chambre d'Agriculture des Vosges est en mutation et s'adapte à son environnement.

La réorganisation, qui est en route pour le début de l'année 2016, est une révolution ! Depuis sa création, notre établissement est organisé autour des compétences et des métiers de nos équipes.

Pour plus de proximité, plus de réactivité, et plus d'efficacité, nous allons nous structurer territorialement en créant 3 pôles décentralisés sur notre département. Un sur l'ouest, un au centre et un à l'est.

Dans ces pôles, sera localisée une équipe pluridisciplinaire avec l'ensemble des métiers et des spécialistes aux services des agriculteurs, des forestiers, mais aussi des collectivités. L'intérêt de ces pôles est de créer des synergies et de l'émulation avec l'ensemble de notre personnel. Avec cette nouvelle proximité, les conseillers seront au plus proche des attentes du terrain.

Certes, ces changements peuvent apporter des questionnements, au niveau des équipes opérationnelles et des élus.

Le comité de direction autour d'Anne-Marie Vieu met beaucoup d'énergie à travailler avec les équipes opérationnelles pour les accompagner au plus près, et apporter les évolutions nécessaires à leur métier.

Pour ce qui est des élus, cette nouvelle organisation va permettre plus d'implication locale de tous les membres, et les comités de petites régions auront toujours leurs places pour être force de proposition au plus proche de nos territoires. L'animation sera toujours effectuée par un technicien Chambre en relation avec l'équipe des pôles.

Cette nouvelle organisation sera un terreau d'innovation, localisée au plus près des territoires et apportera encore plus d'excellence aux agriculteurs, forestiers et collectivités locales.

Ensemble, équipes opérationnelles et élus, nous serons encore plus acteurs de nos territoires et renforcerons la place de nos métiers dans notre Grande Région.

3 questions à ...



Anne-Marie Vieu,

Directrice de la Chambre d'Agriculture des Vosges

1 - En quoi la mise en place de 3 pôles sur le département va être bénéfique aux agriculteurs, aux forestiers et aux collectivités ?

Satisfaire tous nos clients, qu'ils soient agriculteurs, forestiers ou collectivités locales, est notre seul objectif dans ce changement qui bouscule nos habitudes et notre organisation. En regroupant nos compétences au sein d'une même équipe, nous serons plus réactifs et encore plus professionnels. Nous osons aussi le changement pour nous rapprocher de nos clients, et être plus souvent dans les fermes, les champs, les troupeaux et les forêts. Nous avons besoin de connaître parfaitement les exploitations de nos clients pour apporter un conseil pertinent et personnalisé à chaque situation. Enfin, cette organisation en pôle anticipe la régionalisation que nous demande l'Etat. Etre présent dans les territoires c'est contribuer à affirmer nos spécificités locales dans les décisions stratégiques de la Chambre régionale du Grand Est.

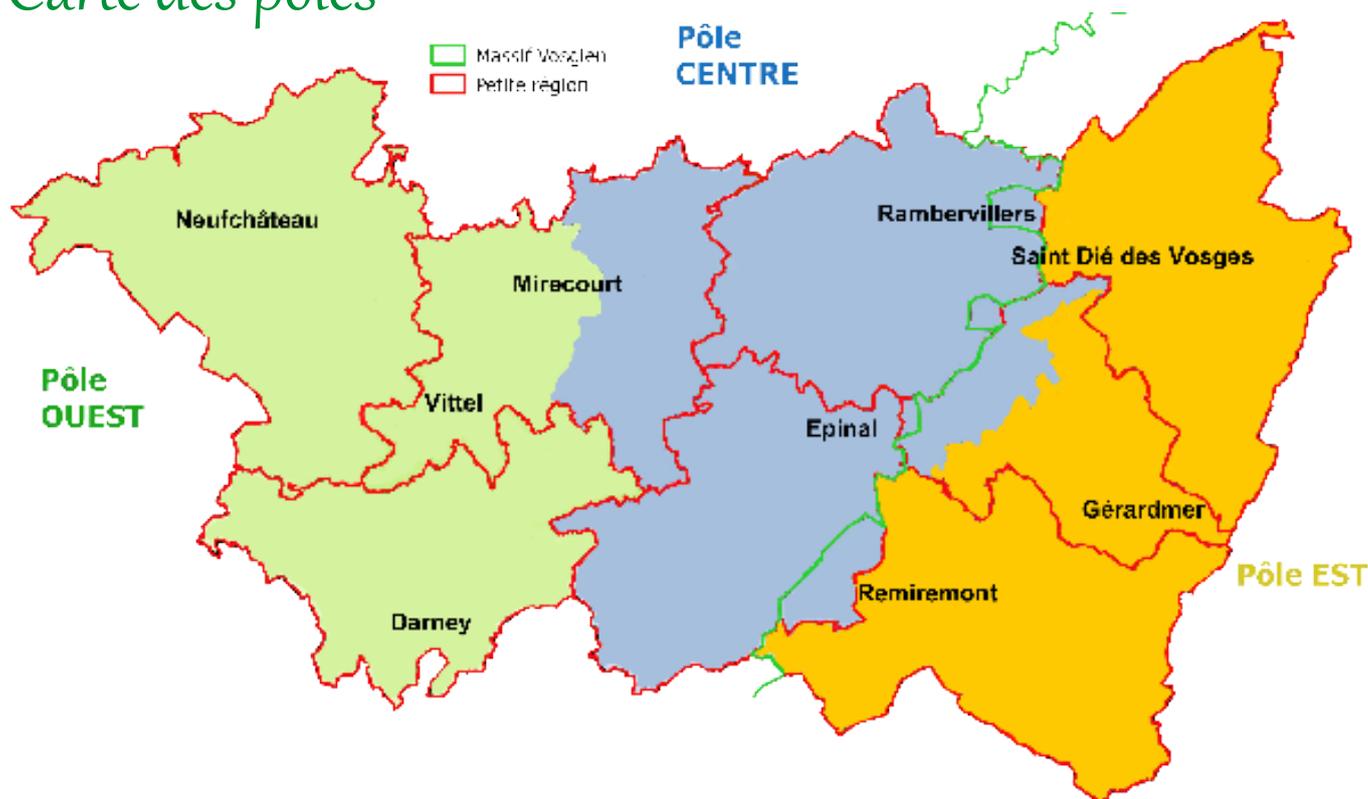
2 - Quelles vont être les répercussions de cette réorganisation pour les équipes de la Chambre d'Agriculture ?

Si ce changement est vécu au sein de notre établissement comme une véritable mutation et pose de légitimes questions à chacun de nos collaborateurs, tous ont conscience de l'intérêt de la transversalité apportée par une équipe pluridisciplinaire. Quoi de plus riche et plus motivant pour un salarié que de pouvoir partager avec ses collègues sa connaissance du terrain, de ses clients, et les évolutions technologiques de son domaine d'activité ? En permettant au conseiller de réunir rapidement les expertises techniques, économiques et juridiques, cette organisation lui apportera de la sérénité et de la rapidité d'action pour répondre aux questions de plus en plus complexes et mettant souvent en jeu les aspects sociaux, économiques et environnementaux des exploitations.

3 - Comment va s'organiser ce changement au sein de la Chambre d'Agriculture et sur le terrain ?

Nous avons souhaité associer les salariés dans la mise en oeuvre de la nouvelle organisation. Consultés en assemblée générale du personnel en janvier 2015, les salariés ont donné leur avis et ont apporté leur contribution au schéma retenu. Nous avons organisé nos forces de conseils en 5 marchés (entreprise, élevage, agroenvironnement, forêt, développement local) et 3 pôles géographiques (est, centre, ouest). Nous avons créé un nouveau profil de conseiller en développement local au sein de chaque pôle. Tous les salariés ont été invités à formuler leurs vœux de rattachement à un pôle, et de postuler aux nouveaux postes créés, ainsi qu'au management des pôles et des marchés. Nous privilégions la mobilité interne et nous prenons tout le temps nécessaire pour partager avec les salariés les enjeux de cette mutation tant pour la préservation de la dynamique agricole et forestière de notre territoire que pour le maintien de leurs emplois.

Carte des pôles



Pôle Ouest : Neufchâteau

Responsable de pôle :

Damien L'Huillier

Spécificités locales :
grandes cultures et
élevage

Pôle Centre : Epinal

Responsable de pôle :

Matthieu Hammer

Spécificités locales :
polyculture élevage

Pôle Est : Axe Gérardmer Le Tholy

Responsable de pôle :

Agnès Duchesne

Spécificités locales :
massif et agriculture de
montagne

Siège :

La colombière
17 rue André Vitu
88026 Epinal cedex
Tel : 03 29 29 23 23
Fax : 03 29 29 23 60
contact@vosges.chambagri.fr

www.cda-vosges.fr

Directrice : Anne-Marie Vieu

Ouverture
du lundi au vendredi
8h30-12h/13h30-17h

5 marchés et 56 conseillers répartis dans les 3 pôles :

Agro environnement : 9 conseillers

Responsable de marché : Annie Kung-Benoit

Développement local : 10 conseillers

Responsable de marché : Agnès Duchesne

Entreprises : 9 conseillers dont 1 régionalisé

Responsable de marché : Marc Antoine Philippe

Forêt : 7 conseillers dont 2 régionalisés

Responsable de marché : Eric Meurin

Elevage : 21 conseillers dont 3 techniciens lait régionalisés

Responsable de marché : Matthieu Hammer

La Chambre d'Agriculture des Vosges en mouvement

Dans un contexte de réorganisation du réseau des Chambres d'Agriculture à l'échelle du Grand-Est, le bureau de la Chambre d'Agriculture des Vosges a décidé de rapprocher les expertises du terrain afin de développer les conseils individuels et collectifs auprès des agriculteurs, des forestiers et des collectivités locales. Une orientation stratégique qui privilégie la proximité, les intérêts locaux, les actions commerciales, l'animation de nos territoires et la mise en avant des offres de services.

La proximité et l'expertise au service de nos clients et nos partenaires

Depuis plusieurs années, la Chambre d'Agriculture des Vosges a pris un virage stratégique en renforçant l'expertise du conseil et de **l'animation du territoire**. Afin de conforter ce positionnement, une réorganisation territoriale est en marche avec la mise en place de 3 pôles « multi compétences ». Ces sites seront des **lieux stratégiques**, qui permettront de mettre à la disposition de tous les agriculteurs, des collectivités et des propriétaires forestiers un réseau d'expertises et de conseils au cœur de leurs préoccupations. De plus, la **taille optimale** des pôles favorisera le partage et les échanges entre collaborateurs afin d'enrichir l'expertise des équipes au service des clients et des partenaires.

La déployement de 3 pôles « multi compétences »

Au **1^{er} janvier 2016**, les 3 équipes pluridisciplinaires seront constituées. Les équipes seront physiquement présentes dans les territoires au plus tard, au **1^{er} janvier 2017**, avec la mise en place de 3 pôles situés à l'ouest, à l'est et au centre du département.

Le pôle centre sera domicilié à Epinal, au siège de la Chambre d'Agriculture sur le site de la colombière.

Le pôle Est sera orienté « massif » et trouvera tout son sens avec le rapprochement de l'Alsace au sein de la grande région. Le choix du bâtiment n'est pas encore arrêté, mais il se situera sur l'axe Gérardmer - Le Tholy.

Le pôle Ouest, sera localisé à Neufchâteau, bâtiment dont la Chambre va partager la propriété avec le CER, afin de créer un pôle de conseil agricole dans l'ouest vosgien.

Cette réorganisation territoriale permettra de conforter les spécificités locales du territoire dans l'évolution de la stratégie de la Chambre d'Agriculture des Vosges.

Le **siège à Epinal** conservera les fonctions administratives, communication, informatique, ainsi que les missions consulaires et de service public, notamment CFE, avis urbanisme, représentation consulaire, installation, observatoire. La régionalisation d'une partie des fonctions administratives est prévue à terme conformément au projet de décret régissant le fonctionnement des Chambres d'Agriculture.

La Chambre d'Agriculture des Vosges bouge, s'adapte, est à l'écoute... elle est capable de répondre aux nouveaux besoins des agriculteurs, des collectivités, des propriétaires forestiers et de ses partenaires. Dans un contexte de régionalisation, cette réorganisation permettra d'affirmer l'identité vosgienne dans la grande région, l'enjeu stratégique consiste à donner la priorité au local.

**PARTENAIRE
DES ENTREPRISES
AGRICOLES ET
DES ACTEURS
DES TERRITOIRES**



**DES PRESTATIONS
CERTIFIÉES POUR
LA RÉUSSITE DE
VOS PROJETS**

- CONSEIL
- FORMATION

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

L'écoute

proche pour mieux vous comprendre

La réactivité

pour que vous gardiez une longueur d'avance

L'efficacité

des prestations pertinentes au bon moment

L'expertise

une large palette de compétences

La clarté des informations

pour une relation en toute confiance

L'éthique

des valeurs pour le respect de vos intérêts

**UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !**

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762